



Agent adm
emilie.janvoie@

2 02 54 53 29

Caisse d'allo

Pour le respect de l'entrimmement n'in

caf·f

PROJET PEDAGOGIQUE

Centre de Loisirs Du 10 juillet au 4 août 2023



SOMMAIRE GENERAL

Partie I / Le fonctionnement

Introduction

- 1 Présentation de l'accueil
- 2 Le public accueilli
- 3 L'équipe d'encadrement
- 4 Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

Partie II / la pédagogie

- 1 Les orientations pédagogiques
- 2 Les projets d'activités
- 3 L'évaluation de nos actions

Annexe

Le règlement intérieur – les sorties



Partie I

Le fonctionnement



Introduction

- 1 Présentation de l'accueil
- 2 Le public accueilli
- 3 L'équipe d'encadrement
- 4 Le fonctionnement de l'accueil de loisirs
- 5 La règlementation

Introduction

Ce projet présente dans son ensemble, les objectifs pédagogiques visés par l'équipe d'animation. Il précise aussi les modalités d'accueil des enfants, le fonctionnement global du centre, les moyens matériels et humains mis en œuvre pour les vacances d'été.

Ce projet s'inscrit dans une cohérence des actions menées sur les différents temps de l'accueil des enfants. C'est pourquoi les principes pédagogiques seront conservés durant les vacances d'été.

1 - Présentation de l'accueil

Cette année, le centre de loisirs est ouvert du lundi 10 juillet au vendredi 4 août 2023.

Deux structures sont ouvertes afin de proposer aux familles un nombre suffisant de places pour accueillir leur(s) enfant(s).

Ainsi, les enfants sont accueillis :

Pour les 3/6 ans : A l'accueil de loisirs maternelle : 2, place des écoles 02 54 49 28 61 Pour les 6/11 ans : A l'accueil de loisirs primaire : 8, place des écoles 06 41 33 68 39

Cependant, du mardi 25 juillet au vendredi 28 juillet, tous les enfants sont accueillis au 2 place des écoles du matin jusqu'au soir. En effet, c'est la semaine où les plus grands partent en mini-séjour, les effectifs étant plus bas, les enfants peuvent être tous accueillis au centre de loisirs au 2 place des écoles.

Mail: clsh@reuilly.fr

Les horaires

Pendant les vacances, il est ouvert de 7h15 à 18h15. Les enfants sont accueillis à la journée complète ou à la demi-journée avec ou sans le repas du midi.

Les jours de sorties, l'accueil des enfants est à la journée complète uniquement et ils apportent leur piquenique.

Le matin, le centre de loisirs est ouvert de 7h15 à 12h, l'accueil des enfants est de 7h15 à 9h30. Les parents peuvent récupérer leurs enfants à partir de 11h50 jusqu'à 12h.

Et l'après-midi de 13h30 à 18h15, l'accueil des enfants de 13h30 à 14h. Les parents peuvent récupérer leurs enfants à partir de 16h.

Les jours de sortie, les animateurs informent les familles sur les horaires de départ et de retour par des affiches mises aux entrées des centres de loisirs.

La cantine

Un service de restauration est proposé aux familles qui le souhaitent. Deux agents communaux sont en charge de ce service et de la surveillance des enfants dans la cour après le déjeuner jusqu'à 13h30.

Le goûter

Le goûter est prévu par l'équipe d'animation (budget à ce jour : 0.40€/enfant).

Les locaux, pour le centre de loisirs maternel

- Une grande salle, destinée aux activités d'expression (danse, chant, jeux intérieurs...)
- Une salle de jeux et activités manuelles avec un coin dînette
- Une salle de sieste
- Un coin cuisine
- Un bloc sanitaire, adapté aux plus petits et une toilette pour les plus grands et adultes.
- Le bureau de la direction
- Une régie pour ranger le matériel
- Un poste de soin avec registre d'infirmerie
- A l'extérieur, la cour de l'école et un local où sont rangés les jeux de plein air.

Pour le centre de loisirs primaire

- 1 salle d'activités manuelles avec des lavabos.
- 1 bibliothèque, également salle destinée aux activités d'expression : chant, jeux de société ou activités manuelles non salissante. Une régie pour entreposer le matériel, les goûter et le bureau de la direction.
- A l'extérieur, 1 bloc sanitaire (filles/garçons) avec lavabos et toilettes adultes.
- A l'extérieur, la cour de l'école, un préau aménageable avec des tables pour d'autres activités (manuelles, danse...).
- Nous entreposerons les goûters dans la salle des ordinateurs.

2 - Le public accueilli

Le centre de loisirs accueille les enfants scolarisés de 3 à 11 ans. La plupart des enfants sont de Reuilly, d'autres des communes de la CCPI. Une minorité vient du cher, voisins à la commune et sont accueillis selon le nombre restant de places disponibles et sur dérogation du Maire de la commune.

- Centre de loisirs maternel de 3 à 6 ans
- Centre de loisirs primaire de 6 à 11 ans

3 - L'équipe d'encadrement

L'équipe d'animation est composée de :

- BENARD Enzo, animateur diplômé BPJEPS APT (activités physique pour tous)
- BRISSET Aléna, animatrice diplômée BAFA
- CHARRIOT Lisa, animatrice diplômée BAFA
- DOCIMA Carole, directrice adjointe, diplômée CAP petite enfance
- FORGET Emilie, animatrice diplômée BAFA
- GUIGNAT Laura, animatrice diplômée BAFA
- MALOT Florence, directrice, BAFD et BPJEPS LTP (Loisirs tous publics).
- MULOT Rémi, animateur, stage pratique BAFA
- RUFFIN Karen, animatrice diplômée CAP petite enfance
- VANNIER Sarah, animatrice sans qualification

Une autre animatrice pourrait intervenir en renfort selon les besoins du centre de loisirs : MAGALHAES Maryline diplômée CAP petite enfance.

Deux personnes de la société SAMSIC, assurent l'entretien des locaux utilisés après le fonctionnement du centre de loisirs sur chaque structure.

Le rôle de chacun

Le directeur

Avec les enfants

- Le directeur garantit l'encadrement des enfants et l'application des règles d'hygiène et de sécurité.
- Il veille à l'intégration de tous les enfants.
- Il donne les moyens d'être présent sur le terrain auprès des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants.

Avec l'équipe d'animation

- Le directeur motive son équipe.
- Il encadre les animateurs.
- Il joue le rôle de formateur, favorise la communication, la convivialité.
- Il accompagne son équipe dans la construction des projets d'activités.

Avec la structure

- Il est le garant du projet pédagogique en rapport avec le projet éducatif du centre.
- Il est l'administrateur de la structure.
- Il coordonne les échanges avec les autres structures.
- Le directeur est en lien avec la C.C.P.I et la Mairie de Reuilly, ainsi qu'avec les partenaires tels que : la C.A.F, la SDJES, les services vétérinaires, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), l'Agence Régionale de la Santé (ARS), la gendarmerie, l'hôpital et le médecin le plus proche.
- Le directeur s'occupe de la gestion de l'accueil de loisirs à savoir : des dossiers des enfants, des dossiers des animateurs, de l'achat du matériel nécessaire aux activités avec la collaboration de l'équipe permanente et en lien avec le chargé des finances du centre.

Avec les familles

- Le directeur établit un bon contact avec les parents et les renseignements si besoin.
- Il reste disponible face aux familles et favorise la convivialité.

L'animateur

Les animateurs encadrent les enfants. Chaque animateur est responsable d'un groupe d'enfant lors de sorties organisées par le centre de loisirs et pendant les activités proposées par l'équipe de l'animation.

Avec les enfants

- L'animateur applique les règles pour préserver l'intégrité physique, morale et affective de l'enfant.
- Il propose des activités adaptées à l'âge des enfants en cohérence avec le projet pédagogique du centre.
- Il privilégie les envies des enfants en termes d'activités et de projets et respecte ses engagements.
- Les animateurs sont répartis afin d'apporter un équilibre aux enfants au cours des activités, cette répartition tient compte de l'âge des enfants et de leurs capacités physiques.
- L'animateur favorise l'entraide et la solidarité entre les enfants.
- L'animateur doit être présent tout au long des activités au côté des enfants et être à leur écoute, répondre à leurs besoins affectifs (consoler, être attentif à leur chagrin...) et matériels.
- L'animateur respecte et fait respecter les règles d'hygiène aux enfants et le protocole sanitaire de la covid s'il est en vigueur.
- L'animateur a un langage respectueux envers les enfants
- L'animateur est tenu à la discrétion professionnelle et à l'obligation de réserve.
- Il doit faire preuve de compétences artistiques et sportives.
- L'animateur s'assure du bon déroulement de la journée.

Avec la structure

- L'équipe se réunit afin d'échanger des idées, d'analyser et de débattre sur le fonctionnement du centre.
- L'équipe vérifie que les objectifs des activités ont étés atteints.
- L'équipe se concerte pour prendre une décision.

Avec l'équipe d'animation

- L'animateur ne prend pas les décisions, seul, mais peut être force de proposition pour lancer la dynamique. C'est un travail d'équipe. Chacun prend ses responsabilités.
- L'accueil de loisirs est un temps de travail et de formation pour l'animateur, pour cela il doit être motivé
- Les animateurs étant un exemple pour l'enfant, une tenue vestimentaire et un langage adapté sont exigés.
- L'animateur fait bénéficier l'équipe de son expérience et de ses connaissances en matière d'animation.

Avec les familles

- L'animateur doit être accueillant et souriant à l'égard des parents.
- Il prend le temps de renseigner et d'informer les familles concernant le règlement, les fiches administratives, un évènement survenu au cours de la journée et oriente vers la direction si besoin.

4 - Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

Une journée type

7h15-9h30 : Accueil échelonné des enfants. En attendant l'arrivée de tous, les enfants sont accueillis par l'équipe des animateurs et orientés vers les différents coins aménagés (dessins, jeux de société, puzzles, jeux de construction...) pour jouer ensemble ou seul, ou ne rien faire. Certains arrivent tôt (à l'ouverture du centre de loisirs), alors, pour ceux qui le souhaitent, il est possible de prendre le petit-déjeuner au centre de loisirs et privilégier ainsi le temps de sommeil. Le petit-déjeuner est apporté par les familles.

9h : Les enfants de plus de 6 ans (CP fait) rejoignent le centre de loisirs primaire (8 place des écoles) avec deux animateurs. Un troisième animateur ouvre le centre de loisirs primaire dès 9h.

Vers 9h30 : Rangement des jeux et passage aux sanitaires.

L'équipe d'animation présente la journée.

De 10h à 12h : c'est un temps d'activités proposé par les animatrices, en relation avec le projet d'animation. Il est alterné avec des temps de jeux « libres ».

12h : passage aux sanitaires et déjeuner des enfants. Marie-Noëlle et Sophie (agents de la restauration) ont en charge le service de la cantine tous les jours au mois de juillet, sauf les jours de sortie. Après la cantine, elles surveillent les enfants dans la cour jusqu'à 13h30.

13h30 : l'équipe des animatrices reprennent l'encadrement des enfants primaire et deux animatrices de la maternelle viennent chercher les plus jeunes à la cantine.

Les jours de sorties, les enfants et les animatrices déjeunent tous ensemble et chacun apporte son piquenique.

13h30-14h00 : Accueil des enfants demi-journée d'après-midi.

Et jusqu'à 14h30 c'est un temps calme qui est proposé. Les enfants de la maternelle, ont la possibilité de s'allonger sur des petits lits, de dormir, de lire, de discuter, d'écouter de la musique ou d'écouter les histoires.

14h30-16h : temps d'activité proposé par les animatrices, alterné par des jeux « libres »

16h: passage aux sanitaires. Puis, nous prenons le goûter et favorisons pendant ce temps, la détente, le calme, la discussion entre les enfants et l'animateur, tout en restant un moment éducatif (une tenue et un langage appropriés à table ; s'il te plaît, merci...). Après le goûter, rangement des tables ensemble, passage aux toilettes et pôles de jeux « libres » certains finissent leurs activités ou bien participent à des jeux collectifs.

16h00-18h15 : Départ échelonné des enfants.

5 - La règlementation

En toutes circonstances et régulièrement, les animateurs comptent les enfants !

Les sorties

Les animateurs doivent toujours emporter une trousse à pharmacie qu'ils auront vérifiée auparavant, ainsi que la tablette d'appel qui comporte les dossiers des enfants. Prendre de l'eau et des verres, vérifier selon le temps que tous les enfants ont une casquette. Prendre des vêtements de change.

La trousse de secours doit comporter

Des ciseaux, un thermomètre, une pince à épiler, des compresses stériles, du sparadrap, des bandes élastiques, de l'antiseptique liquide non alcoolisé, des gants à usage unique, des serviettes hygiéniques, les contre-indications, le carnet de soin, un stylo et les numéros d'urgence. Le matériel utilisé doit être désinfecté au retour avec de l'alcool et la trousse de secours est vérifiée avant chaque utilisation.

- * Seuls les enfants munis d'une ordonnance médicale prescrite par le docteur, peuvent suivre un traitement durant leur séjour au centre.
- * Le registre d'infirmerie doit contenir les informations suivantes :
 - Nom et prénom de l'enfant
 - Date des soins
 - Symptômes
 - Soins prodigués
 - Nom de la personne qui a effectué les soins.

Les accidents

La personne qui constate l'accident, porte assistance à la personne, à l'enfant, et prévient la directrice ou la personne désignée, qui prend le relais pour alerter les secours, les parents, la mairie. Le reste de l'équipe encadre et continue de veiller sur les autres enfants en les mettant à distance du. Tous les numéros d'urgence sont affichés dans chaque centre.

Les déplacements

Lors de chaque sortie, quel que soit le déplacement, à pied ou en car, les animateurs doivent rappeler les règles de sécurité aux enfants.

A pied

Les animateurs mettent un gilet jaune. Un animateur se positionnent devant le groupe et un autre derrière. Les autres encadrent les côtés. Au-delà de vingt personnes, il faut faire deux groupes bien distincts pour se déplacer.

En car

Deux animateurs montent dans le car pour aider les enfants à s'installer et attacher les ceintures. Un animateur aide les enfants à monter et un autre animateur monte en dernier.

Les enfants sont comptés et les ceintures attachées sont vérifiées.

Un animateur s'assoit à l'avant, un autre à l'arrière et les autres à proximité des issus de secours. Les enfants ne peuvent pas s'asseoir sur le siège du milieu au fond du car et aucun enfant seul à l'avant. Ce sont des règles de sécurité.

Alerte incendie

Un exercice d'évacuation est mis en place en début du séjour. Les animateurs prennent connaissance du protocole d'évacuation dès le premier jour.

Les sorties à la piscine

Pour rappel 1 animateur pour 5 enfants dans l'eau pour les moins de 6 ans et 1 animateur pour 8 enfants dans l'eau pour les plus de 6 ans. Les règles sont rappelées avant l'entrée dans le bain avec le surveillant de baignade de la piscine. Lorsqu'un enfant a besoin d'aller aux sanitaires, l'animateur emmène tout son groupe et ne peut pas confier les enfants dont il est responsable à un autre animateur. (cf annexe fiche réflexe baignade).

Autres points liés aux animateurs

- Interdiction de fumer dans les locaux du centre de loisirs.
- L'animateur ne doit pas fumer en présence des enfants.
- L'animateur ne doit pas se servir de son téléphone portable pour une distraction personnelle. Le téléphone reste un moyen de communication et de prévention.
- L'animateur ne doit pas frapper un enfant.

Le risque d'accusation de pédophilie

Vous devez également, en tant qu'animateur, respecter certaines règles.

En aucun cas, un animateur ne doit se trouver seul dans une salle fermée ou tout autre lieu avec un enfant. Il vaut mieux accompagner plusieurs enfants aux toilettes à la fois. Le change d'un enfant en cas d'accident, doit être consigné sur le registre prévu à cet effet.

Autres points liés aux enfants

Tout comportement inconvenant ou dangereux d'un enfant envers d'autres enfants et envers un membre de l'équipe devra être signalés auprès de la direction et auprès de la famille ainsi qu'à Monsieur le Maire si la nature du fait est considérée grave.

- Les objets dangereux sont interdits et seront confisqués.
- Toute constatation d'un comportement inhabituel d'un enfant doit être signalée auprès de la directrice du centre de loisirs.

Dans le cadre du plan Vigipirate, la grille du centre de loisirs est fermée en dehors des heures d'ouverture. Si vous constatez un fait inhabituel, quel qu'il soit, vous devez le signaler à la direction. Les animateurs sont munis d'un my keeper (système d'alerte).

*Pour des raisons de sécurité évidentes, le soir les enfants seront confiés uniquement aux parents, à moins qu'ils n'aient désigné eux-mêmes une autre personne majeure clairement identifiée sur le formulaire d'inscription. Dans le moindre doute, consulter le dossier de l'enfant.

Consignes particulières par rapport à l'attitude et aux comportements des animateurs.

Si pour une raison ou une autre, vous, personnel d'animation, êtes témoin d'un mauvais traitement envers un enfant, vous avez repéré des traces de violences, vous constatez des attitudes telles qu'agressivité, repli sur soi, crainte excessive envers les autres ou au contraire excès d'affection..., même si vous avez seulement un soupçon, vous devez réagir rapidement et le signaler au directeur du centre.



Partie II





La pédagogie





- 1 Les orientations pédagogiques
- 2 Les projets d'activités
- 3 L'évaluation de nos actions

1 - Les orientations pédagogiques

Les enfants accueillis sont les mêmes pour la majeure partie que ceux qui sont accueillis les jours d'école, le mercredi et sur les petites vacances. Nous serons donc cohérents et agirons dans la continuité de nos démarches éducatives. L'accueil de loisirs doit remplir son rôle de détente et de jeux, et amener les enfants à vivre des expériences diverses et ludiques, qui leurs permettront de s'épanouir, de « s'évader », de prendre le temps, de s'ouvrir sur le monde qui les entoure et surtout permettre aux enfants de jouer.

C'est pourquoi, nous souhaitons pour les enfants,

1- Faire de ce temps un moment de détente, de jeux et de découverte.

- Laisser les enfants jouer. Que ce soit entre eux, seuls ou avec les animateurs (ne pas toujours être dans la proposition d'activité). Maintenir un équilibre entre des temps d'activités cadrés, jouer avec les enfants, et laisser jouer les enfants et veiller sur eux.
- Admettre le droit de « ne rien faire », et ainsi encourager leur imagination, les inventions de jeux.
- Savoir inciter les enfants à participer aux activités individuelles ou collectives, proposées par l'équipe d'animation.
- Laisser le matériel accessible (colle, peinture, ciseaux, crayons, feuilles...).
- Organiser les locaux pour que les enfants évoluent le plus librement possible et en sécurité (aménager un coin pour les plus jeunes et un coin pour les plus grands).
- Proposer des activités et des thèmes variés, adaptés à leur âge, et qui sauront motiver leur intérêt.
- Etre à l'écoute des enfants, et être attentif à leur rythme biologique, leurs besoins (besoin affectif, d'aide, de sécurité, de calme, de repos ou bien besoin de se dépenser...).
- Favoriser une ambiance conviviale, chaleureuse et dynamique.
- Accompagner les enfants dans les expériences qu'ils vont vivre, ne pas faire à leur place mais leur permettre d'agir au mieux et encourager les premières initiatives.

2- Permettre à l'enfant de trouver sa place et de s'exprimer au sein de la collectivité.

- Accueillir chaque enfant et leur famille.
- Présenter l'équipe d'animation et l'organisation des lieux.
- Discuter avec les enfants, jouer avec eux, encourager une relation de confiance.
- Mettre des règles de vie en place, dès le premier jour, adaptées à leur âge, en discuter, expliquer pourquoi certaines choses sont autorisées et d'autres pas (le respect et la compréhension de ces règles définiront des repères communs à tous les enfants).
- Proposer un fonctionnement qui respecte les différents rythmes de chacun et qui laisse une place à la spontanéité, à l'imprévu (une nouvelle idée, pas envie de faire, la météo...).
- Proposer des activités en petits groupes et/ou tous ensemble, quel que soit l'âge des enfants, dans la mesure du possible. (Selon le protocole sanitaire)
- Proposer un projet collectif (thème d'animation commun peut-être le point de départ pour réaliser des décorations, mettre en place un spectacle, une exposition...).
- Diversifier les situations à vivre.

3- Encourager la notion de solidarité du groupe et le respect.

- Prendre le temps de discuter des différences de chacun lorsque l'occasion se présente (conflits, thématique des activités...). Apprendre à composer avec ces différences et mettre en avant ce qu'elles peuvent apporter à chacun.
- Ecouter les enfants lors d'une dispute, d'un souci. Les aider à trouver des solutions face à cela.
- Dédramatiser les échecs (jeux, créations) et solliciter les enfants à s'entraider.
- Demander aux enfants de participer à la vie du centre (préparer le goûter, débarrasser les tables, ranger les jouets).
- Ecouter leurs envies, leurs idées de jeux, et donner les moyens de les réaliser.
- Encourager la bonne utilisation des jeux et du matériel.
- Veiller aux actes de violence verbale et physique. Prévenir et intervenir.

2 - Les projets d'activités

Cet été, nous présenterons un programme d'activités avec un fil conducteur : Road trip aux USA. L'équipe des animateurs proposera aux enfants un projet collectif : la création d'un spectacle. Pour cela, nous programmerons des activités de création, d'expression corporelle, du chant, des histoires, des jeux...avec pour finalité, la présentation d'un spectacle aux parents. Les activités seront écrites sur un planning à la semaine qui sera affiché et cela pour chaque centre de loisirs.

Les sorties

Pour chaque sortie, le pique-nique est prévu par la famille, mis dans un sac isotherme avec un pain de glace, sans aliment à risque et avec une petite bouteille d'eau ou une gourde.

Pour chaque sortie, un animateur s'assure qu'aucun sac, vêtement reste dans les vestiaires de la piscine et dans le car, ou tout autre lieu de sortie.

Les enfants sont comptés avant le départ, dans le car avant de partir, plusieurs fois pendant la sortie et à la descente du car. Chaque animateur est responsable de son groupe d'enfants.

Les enfants sont accueillis dès 7h15 au centre de loisirs, même les jours des sorties.

La sortie au Buffalo grill à Vierzon

Mardi 11 juillet : départ du centre de loisirs à 11h30 et retour pour 14h30. Trajet en car.

<u>La piscine à Vierzon (pique-nique + affaires de bain)</u>

Jeudi 20 juillet : départ à 8h30 et retour pour 16h au centre de loisirs. Trajet en car.

Départ du centre de loisirs à 9h15 et retour pour 16h.

La nuit camping à Reuilly pour les 5/7 ans de la GS faite au CE1, 10 enfants

Du mercredi 12 au jeudi 13 juillet. Départ à pied vers 10h, installation et pique-nique du premier midi préparé par les parents. Jeux et activités sur place (programme préparé par les animatrices) mais aussi du tir à l'arc et de la zumba animé par l'association sport évasion. Le lendemain, petit-déjeuner, rangement du camp et pique-nique. Retour au centre de loisirs pour 16h en mini bus.

Mini-séjour à la base de loisirs du Blanc 12 places (8/11ans, du CE2 fait au CM2)

Du mardi 25 au vendredi 28 juillet. Encadré par quatre animateurs. Trajet en car.

Au programme, une sortie à la piscine et au plan d'eau de Belabre (à proximité Du Blanc), du paddle, une course d'orientation, des soirées à thème, des temps libres, des jeux en groupes.

Départ le mardi 25 juillet à 8h30 et retour au centre de loisirs le vendredi 28 juillet à 16h30.

Un programme détaillé avec les menus de la nuitée et du mini-séjour sera distribué aux familles des enfants qui participent.

La sortie à berry kids à Issoudun (pique-nique)

Mercredi 2 juillet : Départ 9h30 du centre de loisirs et retour pour 16h. Trajet en car.

La sortie à Basan'éo à Châteauroux (pique-nique et affaires de bain)

Lundi 31 juillet : départ du centre de loisirs à 9h et retour pour 16h. Trajet en car.

Le spectacle de fin de centre de loisirs

Le jeudi 3 août à 16h30 à la salle des fêtes de Reuilly.

3 - L'évaluation de nos actions

L'évaluation se fera par la mise en place de temps de concertation et de réflexion avec l'équipe d'animation :

- Réunion administrative (avant).
- Réunion de préparation du programme des activités juste avant le séjour.
- Des échanges informels selon les besoins (pendant). Les constats des points positifs et négatifs via un questionnaire à la fin du séjour afin de progresser dans l'organisation du prochain séjour.

Bon séjour,

Projet pédagogique actualisé, avril 2023 FM

